

Communiqué de presse

Les collectivités territoriales françaises veulent peser dans les débats de Rio + 20

Dans la perspective de la Conférence internationale dite de « Rio + 20 » du mois de juin 2012, tous les niveaux de collectivités territoriales françaises, représentés par leurs associations, cosignent une contribution commune rédigée dans le cadre des Assises Nationales du Développement Durable organisées par la Région Midi-Pyrénées en octobre dernier. Celle-ci vient d'être publiée par le Secrétariat Général des Nations Unies.

Nonobstant quelques avancées, les grands sommets internationaux intervenus ces dernières années ont mis en exergue les limites d'une gouvernance environnementale fondée sur les seuls États.

Avant que le Sommet de Cancun de 2010 ne reconnaisse les autorités locales comme des « acteurs gouvernementaux dans la lutte contre le changement climatique », la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) de 2009 faisait déjà le constat suivant : « 50 à 80 % des actions concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et quasiment 100% des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont conduites à un niveau infra étatique ».

En France, les collectivités locales réalisent près des trois quarts des investissements publics et occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre des dispositifs issus du Grenelle de l'environnement.

Si le rôle des collectivités locales est progressivement reconnu par les instances internationales, elles restent encore trop souvent exclues des cadres officiels de négociations.

Dans la déclaration qu'elles viennent d'adresser au Secrétariat Général des Nations Unies pour la Conférence de « Rio + 20 », les collectivités territoriales françaises rappellent leur engagement fort en faveur d'un développement durable et plaident pour que la « gouvernance multi-niveaux », souvent évoquée comme un objectif à atteindre dans les sommets internationaux, devienne enfin réalité.

Cette nouvelle gouvernance implique une redéfinition des missions de chaque niveau de pouvoir en fonction du principe de subsidiarité, une gouvernance mondiale et une régulation qui assurent le droit de tous au développement et l'accès aux ressources, la bonne application des engagements pris par les États, et, enfin, un rôle accru des collectivités locales qui doivent être parties prenantes dans la définition des politiques qu'elles mettront ensuite en œuvre.

Avec cette déclaration commune qu'elles défendront à Rio en juin prochain, les collectivités territoriales françaises entendent contribuer utilement aux débats qui devront aboutir à des réponses innovantes vis-à-vis des enjeux majeurs du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Consulter la déclaration sur le site des Nations Unies :

<http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=93&menu=20>

Contact presse : ADF Nadia Salem 01 45 49 60 43, nadia.salem@departement.org